

Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 11 juillet 2016

L'an deux mille seize et le onze juillet à dix huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur SANCHEZ Marc, Madame Myriam LEONARD, Monsieur Didier FABRE, Monsieur Jackie ROY, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur André CASSAN, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Laurent CARRERE, Monsieur Bernard MUCCI, Monsieur Raymond LORCA, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Lise CAYRE, Madame Isabelle GRAUPERA, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Madame Sylvia GUERRERO, Monsieur Franck FAREZ.

Procurations de vote :

Madame Anne-Marie EYCHENNE donne procuration à Madame Myriam LEONARD,
Madame Marie-Pierre SIBER donne procuration à Madame Chantal BLAZY,
Madame Fatiha ZERAOULA donne procuration à Monsieur Jackie ROY,
Monsieur Yvon PAPAÏX donne procuration à Madame Béatrice BERTRAND,
Madame Patricia MENENDEZ donne procuration à Monsieur Didier FABRE,
Madame Christine MARECHAL donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER,
Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO,

Étaient absent(e)s : Monsieur Yves PAUBERT, Monsieur Francesco ANTINI, Monsieur Stéphane FERRIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie ROY

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juillet 2016

Monsieur le Maire

Merci d'être présents. Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 23 mai 2016

I – AFFAIRES GENERALES :

- Décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation
- Contrat de location avec Monsieur LABATUT Olivier, propriétaire d'un local sis 11 rue de Verdun, pour la création de la « Maison des Projets », dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt - AMI -
- Contrat avec la Société SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal)
- Odonyme «Espace de Trégueux»

II – AFFAIRES FINANCIERES :

- Budget principal : Décision modificative n° 1 d'ajustement de crédits

- Avenant à la convention TEPCV
- Demande de subventions pour une étude de faisabilité technique, juridique et financière de réalisation et d'exploitation d'installations de production de chaleur (bois et géothermie) avec réseau de chaleur
- Demande de subventions dans le cadre du projet : « Lavelanet, carrefour de mobilités des 4 M »
- Dossier de demande de subvention pour l'acquisition de véhicules électriques
- Attribution d'une subvention à l'association Fête de la Noisette

III – MARCHES PUBLICS :

- Avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté de Communes

IV – URBANISME-CADASTRE :

- Convention d'occupation domaine public pour implantation de mobilier urbain
- Vente à la SCI RIBTOM représentée par son gérant Monsieur Luis Edgar RIBEIRO MOREIRA d'une parcelle communale située Avenue Alsace Lorraine et création d'une servitude de passage
- Opération façades : subventions

V – ENVIRONNEMENT :

- Approbation du rapport annuel 2015 sur la qualité de l'eau potable adressé par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, délégation départementale de l'Ariège auquel est jointe la note d'information pour l'année 2015 de l'Agence Adour Garonne

VI – AFFAIRES SCOLAIRES :

- Demande d'agrément de l'intervenant musical et des éducateurs sportifs des écoles publiques auprès de la Direction Académique de l'Ariège, année scolaire 2016/2017
- Demande de subvention pour l'opération « un fruit pour la récré » année scolaire 2016/2017

VII – ENFANCE – JEUNESSE :

- Tarifs des prestations ALAE et Centres de Loisirs maternels et primaires du Pôle Educatif : enfance-jeunesse-éducation, à compter du 1^{er} septembre 2016

VIII – AFFAIRES CULTURELLES :

- Convention de mise à disposition du CASINO et de la SALLE AVELANA ainsi que de leurs équipements techniques, du 4 au 7 août 2016 dans le cadre de la 28^{ème} édition du Festival des Arts de la Marionnette de Mirepoix (MIMA).

IX – PERSONNEL :

- Vacations de musique 2016/2017
- Formations du personnel

X – QUESTIONS DIVERSES :

- Note d'information sur l'attribution du marché PA032016 : acquisition de deux véhicules électriques
- Note d'information sur l'attribution du marché PA052016 : mise en œuvre d'un réseau de caméras de vidéo protection sur la ville

Une erreur a été commise sur un montant concernant une délibération : il ne s'agit pas de 90 000 euros mais 17 500 euros. Cela a été corrigé sur la délibération Territoire à Energie Positive que vous avez devant les yeux : au fond, vous pouvez lire 17 500 euros au lieu de 90 000 euros : c'est une rectification.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 23 mai 2016. Y-a-t-il des questions?

Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour). Merci pour cette délibération.

Concernant les Affaires Générales : décisions municipales prises par Monsieur le Maire.

Y-a-t-il des questions ?

Pas de question. Le Conseil Municipal prend acte.

Autre délibération : Contrat de location avec Monsieur LABATUT Olivier, propriétaire d'un local sis 11 rue de Verdun, pour la création de la « Maison des Projets », dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt .Rapporteur : Monsieur FABRE

Monsieur Didier FABRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, dans un premier temps, que la Commune, conjointement avec la Communauté de Communes du Pays d'Olmes ont candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt que les Ministres de la Décentralisation et de la Fonction Publique, du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, des Outre-Mer avaient lancé en juin 2014 afin d'impulser une revitalisation des centres-bourgs en déshérence. La commune a été lauréatisée en janvier 2015.

Dans un deuxième temps, il indique que la commune a été lauréatisée en janvier 2016 comme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » qui a pour objectifs d'atténuer les effets du changement climatique, d'encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et de faciliter l'implantation de filières vertes.

Ce projet s'appuie sur 9 actions qui permettront la transition écologique du territoire. L'objectif primordial est de faciliter les mobilités douces grâce à la continuité de la voie verte et aux actions visant à pacifier la rencontre piéton-voiture, de réintroduire l'eau dans les espaces collectifs de vie et d'effacer les friches en préservant la qualité de l'air et des paysages.

Il rappelle le contenu des délibérations numéros 2014/261 en date du 15 décembre 2014 et 2016/069 en date du 11 avril 2016, l'une portant sur la création d'un poste de chef de projet à temps complet « Appel à Manifestation d'Intérêt Centre-Bourg » et l'autre sur sa reconduction pour une durée de un an, renouvelable 2 fois, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Il indique que ce projet de renouvellement urbain prévoit la mise en place d'une Maison des Projets, pour héberger le bureau du chef de projet et instituer une instance de la phase concertation auprès de la population, un espace d'informations, d'échanges, pour ceux qui souhaitent s'informer sur les actions et les travaux.

C'est pourquoi, il propose de louer à compter du 1^{er} juillet 2016, pour une durée de 3 ans, un local en rez de chaussée, sis 11 rue de Verdun, appartenant à Monsieur Olivier LABATUT. Le montant mensuel du loyer initial est fixé à 350 €, auxquels s'ajouteront 100 € de provisions sur charges.

Il précise que la Commune bénéficie des financements pour la mise en place de cet espace (confère délibération N°2016/055 en date du 11 avril 2016).

Vous avez le contrat de location au dos qui fait partie de la délibération. Monsieur le Maire vous demande de vous prononcer sur cette délibération pour le choix de local.

Y-a-t-il des questions ?

Monsieur le Maire

Madame GUERRERO.

Madame Sylvia GUERRERO

Oui, ce n'est pas forcément une question, c'est une remarque. Est-ce qu'il n'aurait pas été judicieux d'avoir un local directement dans la Mairie. Cela nous aurait coûté un peu moins d'argent et c'est un lieu central par rapport à la population. Pourquoi avoir choisi de mettre un local à l'extérieur ?

Monsieur le Maire

Dans le cadre du Centre Bourg et Centre Ancien, TPCV, il était important de redonner une image positive à cette rue, la rue de Verdun, anciennement rue des Marchands. Nous avons pensé que le fait d'amener les gens au cœur même du projet qui doit être réhabilité permettrait justement de faire comprendre aux gens l'importance du projet qui est le nôtre. D'une part, on est financé de façon remarquable sur le projet de location puisque c'est une obligation, nous étions tenus de mettre en place tel que le dit le compte-rendu une Maison Des Projets dans un lieu propice à ce genre de manifestations. Je le redis, le fait de l'installer rue de Verdun est pour nous un signe encourageant vis-à-vis de l'image que nous voulons donner à ces quartiers qui aujourd'hui sont relativement en difficulté mais qui évoluent au fur et à mesure que les projets y verront le jour. C'est un choix que nous avons fait délibérément, on aurait pu s'installer sur un axe ou autre mais nous avons voulu être au cœur du problème qui aujourd'hui ramène ce secteur de Lavelanet qui était très vivant à une certaine époque et qui aujourd'hui malheureusement connaît une déshérence en terme de commerce. Des commerces sont en train de revenir ce qui justifie aussi que certaines personnes commencent à reprendre confiance et voient qu'effectivement quelque chose se passe à Lavelanet.

D'autres questions? Pas question. Qui est contre? Qui s'abstient? Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour) Merci pour cette délibération.

Autre délibération : contrat avec la Société SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal)

Rapporteur : Monsieur CARRERE.

Monsieur Laurent CARRERE

Nous proposons de signer un contrat avec cette société pour la régulation du peuplement animal et son contrôle. Cela pour 618 euros par mois hors taxes, ils interviendront en septembre et

octobre qui est un moment propice à un traitement par rapport aux pigeons notamment.

Monsieur le Maire

Y-a-t-il des questions ?

Madame Sylvia GUERRERO

Vous avez bien fait de le souligner Monsieur CARRERE : c'est pour essayer de contrôler la population des pigeons. On se demandait : pourquoi n'est-ce pas la SPA ? Ce n'est pas notifié. Enfin, on se demandait pourquoi c'était faire ?

Monsieur le Maire

Ce n'est pas la SPA. Il faut savoir que les pigeons sont le moyen le plus grave de propagation de virus et de maladies. Des opérations ont eu lieu, il y a quelque temps, et elles avaient diminué le nombre. Nous sommes amenés maintenant à reprendre des mesures pour diminuer dans les règles qui nous sont imposés, la population des pigeons puisque cela créé beaucoup de dégâts. Je rajouterai un petit mot concernant les déjections canines - la presse peut s'en faire l'écho également- il commence à y en avoir assez de ces gens qui, à partir de 20 heures, lâchent leurs chiens en centre-ville notamment pour qu'ils allaient faire leurs besoins au lieu de les amener à des endroits adéquats que nous avons mis en place. C'est inadmissible parce que nos personnels ne sont pas pour là pour ramasser ces déjections. Nous allons être très vigilants et nous mettrons en place des mesures relativement lourdes financièrement à ceux qui contourneront les règles d'hygiène et de propreté dans cette ville.

Les premiers feront l'objet de sanctions relativement sévères. Là, on est sur les pigeons mais sur le reste aussi, nous allons y veiller particulièrement.

Des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés. (26 voix pour). Merci pour cette délibération.

Autre délibération des Affaires Générales : Odonyme "Espace de Trégueux".

Rapporteur: Madame Emilie ALLABERT.

Madame Emilie ALLABERT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le jumelage entre Lavelanet et Trégueux (Côtes d'Armor) est concrétisé depuis le 26 mai 2012. Un rond-point nommé « Lavelanet » et la plantation d'un noisetier, symboles de notre ville, scellent officiellement ce jumelage, en terre Tréguesienne.

Ce partenariat représente un outil de coopération entre nos deux collectivités, un espace d'échanges d'expériences, une source d'apprentissage, un moyen de participation directe des citoyens, permettant à chacun de s'y investir à partir de son environnement habituel (associatif, éducatif, professionnel, familial...).

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de nommer la place située devant le Centre Multisport, (lieu de rencontre associatives) et l'Ecole de Musique (voir plan ci-joint), ainsi que l'actuelle voie de communication «espace de la gare» : « Espace Trégueux ».

Puis, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Monsieur le Maire

Effectivement, nous avons notre "rond-point Lavelanet" à Trégueux. Il nous a paru

particulièrement judicieux donc de mettre également un espace réservé à la ville avec laquelle nous sommes jumelés afin qu'elle puisse également avoir sur notre territoire son petit coin sympathique et convivial. Le choix de l'espace de la gare qui n'a pas été nommé, comprend L'École de Musique et le Centre Multisport, nous avons pensé que c'est un lieu relativement adapté à cette décision.

Y-a-t-il des questions?

Madame Emilie ALLABERT

L'inauguration officielle aura lieu pendant la Fête de la Noisette - le samedi 24 - car justement une cinquantaine d'habitants de Trégueux seront présents, logés chez les habitants de Lavelanet comme cela se fait toujours, et ils participeront à l'inauguration de cette place.

Monsieur le Maire

Ils participeront ainsi aux festivités qui seront importantes cette semaine -là. On aura l'occasion d'en parler à un autre moment puisqu'il y aura plusieurs inaugurations dans la même semaine. Concernant cet odonyme y-a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre? Qui s'abstient ? Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour). Merci pour cette délibération.

Concernant les Affaires Financières : budget principal : décision modificative n°1 d'ajustement de crédits. Rapporteur : Madame LEONARD.

Madame Myriam LEONARD

Décision modificative numéro 1 :

Au niveau du fonctionnement en dépenses :

Ajustement du fonds péréquation interco et commun : 36 684 euros.

Virement section d'investissements : 54 900 euros.

Augmentation de crédits : 14 721 euros

Diminution de crédits en dépenses : 76 863 euros

Pour l'investissement : 382 294 euros ; c'est une opération d'ordre car on les retrouve plus bas.

Équipement et TX BTS CX DI: 2400 euros.

Équipements et TX BTS SPORTIF pour transport : 12 500 euros.

Pôle culturel : 240 000 euros;

Recettes : on retrouve les 54 900 euros du fonctionnement.

Le réseau de voirie : 148 294 euros et 234 000 euros soit 382 294 euros.

Emprunts : 200000 euros. Pour un total de 651 915 euros.

Y-a-t-il des questions?

Madame Sylvia GUERRERO

Oui, est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu plus dans les détails par rapport à l'investissement au niveau des recettes : les 382 294 euros sont équivalents à quoi ?

On doit faire un emprunt de 200 000 euros, c'est cela?

Madame Myriam LEONARD

Oui, tout à fait.

Cela concerne le réseau de voirie, nous avons 148 294 euros de subvention, et autres dettes autres groupements 234 000 euros. Soit un total de 382 294 euros.

Madame Sylvia GUERRERO

C'était pour savoir exactement à quoi correspondait chaque somme: la première somme, on voit qu'il s'agit de subventions, et la seconde somme de 234 000 euros provient de quoi exactement? Autres dettes, autres groupements : 234 000 euros.

Madame Myriam LEONARD

C'est une opération d'ordre, cela s'équilibre, cela ne rentre pas dans le budget. Vous savez, il y a des opérations d'ordre au niveau de l'investissement ou fonctionnement. Donc, on trouve 382 000 maintenant parce qu'on n'avait pas le montant exact au moment du budget.

Monsieur le Maire

Ce sont des modifications qui régularisent les opérations. Quand on est dans un projet de budget prévisionnel, c'est du prévisionnel. Aujourd'hui, on réactualise, c'est pour cela qu'il y a des décisions modificatives.

Madame Sylvia GUERRERO

Et, par rapport à l'emprunt pour les opérations patrimoniales, les 200 000 euros?

Madame Myriam LEONARD

C'est pour le pôle culturel : nous prenons 200000 euros d'emprunt. Vous vous souvenez, il y a quelques années auparavant, nous avons deux millions d'emprunt que nous n'avions pas utilisé au moment où nous avons établi les devis du pôle culturel. Cette année, nous prenons 200 000 euros pour les 240000 parce que nous avons grâce au fonctionnement un peu de résultats soit 54 900 euros.

Concernant les 2400 euros, il s'agit de la porte de la Trésorerie qui avait été vandalisée, les assurances nous ont remboursés, et les 12 500 euros il s'agit du minibus du foot.

Monsieur le Maire

Ce n'était pas prévu au départ et donc on régularise aujourd'hui par ces modifications.

Oui, concernant la porte nous sommes tenus de mettre une porte normale suite à l'effraction qui a eu lieu. La perception nous a demandé une porte blindée : la différence entre une porte normale et une porte blindée, c'est ce montant-là.

Autre question ? Si jamais, vous avez la possibilité d'aller au Service Comptable pour avoir plus d'explications dans le détail, il n'y pas de problème.

Qui est contre ? Qui s'abstient? Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour) merci donc pour cette délibération.

Concernant l'avenant que nous lançons sur la convention TEPCV, je vais vous lire le document.

Je vous propose la demande de financement pour la validation, avec le plaisir que nous remonterons à Paris pour aller chercher le chèque de un million et demi.

Avenant à la Convention particulière d'appui financier - Territoire à Energie Positive Croissance Verte.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la collectivité s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie du territoire et de la préparer aux impacts du changement climatique. A cette fin utile, la collectivité a entrepris une

démarche globale et participative engageant toute la population d'un territoire qui vise l'excellence et l'exemplarité environnementale. La commune a fait candidature à l'appel à projet Territoire à Energie Positive et pour la Croissance Verte (TEPCV) lancée par la Ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie. Il renouvelle que la commune a été lauréatisée « Territoire Energie Positive Croissance Verte » en janvier 2016, bénéficiant, dans un premier temps de l'octroi de 500 000 €.

Il réitère la délibération en date du 8 décembre 2015 n°2015/31 stipulant le programme opérationnel de la ville dans le cadre de la candidature de ce projet. Ce plan s'articule autour de 9 fiches actions qui doivent être mises en œuvre afin d'atteindre les objectifs régionaux et nationaux en matière d'énergie et de climat :

- Action 1 - Actions en faveur de la mobilité douce ou innovante : 1 335 000 € HT
- Action 2 - Des espaces publics rénovés et économes (Eclairage Public) : 360 000 € HT
- Action 3 - Réseau de chaleur dans le centre bourg : 670 000 € HT
- Action 4 - Atelier « Lavelanet 2050 » : 4 750 € HT
- Action 5 - PLU(I) : 35 000 € HT
- Action 6 - Acquisition véhicules électriques : 22 900 € HT
- Action 7 - Animation - Démarche Energie Climat – Bâtiment : 105 000 € HT
- Action 8 - Bornes de rechargement pour véhicules électriques : 15 000 € HT
- Action 9 - Etudes énergies renouvelables pour un montant de 90 000 € HT

Ainsi, le montant des 9 actions du projet TEP CV s'élève à hauteur de 2 637 650 €. Les subventions sont de l'ordre de 2 113 800 € de la part de l'Etat et des partenaires (Conseil Départemental, Conseil Régional, ADEME, Fonds européens, etc...). Par conséquent, la part d'autofinancement revenant à la collectivité est de 542 950 €.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016/31 du 16 février 2016 concernant la convention particulière d'appui financier - Territoire à Energie Positive Croissance Verte. Cette dernière a fait l'objet d'une signature au Ministère Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en date du 12 mai 2016. Cet accord a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par la ville ainsi que ses engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier de la part de l'Etat.

La commune a été lauréatisée et a obtenu la subvention de 500 000 € pour engager les actions : 1-6-8-9.

- Action 1 - Actions en faveur de la mobilité douces ou innovante : 1 335 000 € HT
- Action 4 - Atelier « Lavelanet 2050 » : 4 750 € HT
- Action 5 - PLU(I) : 35 000 € HT
- Action 6 - Acquisition véhicules électriques : 22 900 € HT
- Action 8 - Bornes de rechargement pour véhicules électriques : 15 000 € HT
- Action 9 - Etudes énergies renouvelables, tranche 1 : étude d'un projet hydroélectrique : 17 500 € HT

Les actions 4 et 5, qui font partie du programme d'actions TEPcv de la Commune, sont par ailleurs engagées ou en cours d'engagement, hors financement par le fonds TEPcv :

- Action 4 (engagée) – Atelier « Lavelanet 2050 » : 4 750 € HT
- Action 5 – PLU(I) : 35 000 € HT

Monsieur le Maire évoque que les actions mentionnées ci-dessous ont été engagées et sont en voie de finalisation. Ainsi, à ce titre, il expose que la collectivité peut bénéficier de l'octroi de 1 500 000 € qui correspond à l'avenant de l'enveloppe globale de la subvention dans le cadre du projet TEPcv.

Il informe également l'assemblée que les actions 3 (réseau de chaleur) et 7 (chargé de mission TEPcv) font l'objet de modifications. En effet, la réalisation du réseau de chaleur peut bénéficier des subventions du type « Fonds chaleur ». Puis, la commune ne procédera pas au recrutement d'un chargé de mission TEPcv car ce projet est conduit par le chef de projet AMI. Ainsi, il est opportun de les exclure du projet TEPcv.

Néanmoins, la commune peut présenter deux nouveaux projets dans le cadre de la signature dudit avenant. Monsieur le Maire propose le projet de liaison et des cheminements des Soulas et une étude sur la Place de la Concorde.

Par conséquent, le montant des travaux et des études concernant l'avenant à la convention TEPcv s'élève à hauteur de 2 133 931 €. La collectivité peut bénéficier de 1 707 144 € de subventions et la part d'autofinancement revenant à la commune est de 426 787 €.

Description	Montant	Auto financeme nt	Financement			
	en euros		TEPcv		Conseil Départemental	
	HT		%	Montan t	%	Montan t
Total action 1 : « Lavelanet, carrefour des mobilités des 4 M », Travaux – tranche 2	1 121 430	224 286	70	785 000	10	112 144
Action 2 : Eclairage public.	285 715	57 143	70	200 000	10	28 572
Action 3 : La liaison des Soulas et des cheminements.	664 286	132 858	70	465 000	10	66 428
Action 7 : Etudes Projet Esplanade de la Concorde.	62 500	12 500	80	50 000		
TOTAL DES ACTIONS n° : 1 - 2 - 3 - 7	2 133 931	426 787		1 500 000		207 144

Je vous propose la demande de financement pour la validation, avec le plaisir que nous remonterons à Paris pour aller chercher le chèque de un million et demi. Il faut savoir que ces 500 000 euros sont versés avant que les travaux ne démarrent, ce qui est une exception dans

l'histoire on va dire des collectivités, et c'est vraiment un élément important.

C'est très intéressant pour les collectivités de pouvoir avoir les fonds avant de lancer les travaux ce qui permet d'éviter d'emprunter au départ.

Y-a-t-il des questions sur ces différents projets et sur cet avenant que nous lançons qui est la suite logique de la première tranche mais elle est décortiquée en deux cette fois-ci.

Madame Sylvia GUERRERO

Juste une petite curiosité : la liaison des Soulas et des Cheminements, cela représente quoi exactement?

Monsieur le Maire

Cela représente tout un espace d'aménagement, en lien avec la démolition de l'ancienne maison de retraite.

L'aménagement de sentiers, la plate-forme il y aura aussi au niveau de la maison de retraite et l'aménagement de sentiers de randonnées avec la liaison Soula de Sainte Ruffine avec le Soula de l'autre côté. Des maisons seront démolies au droit de la rue Delcassé, ainsi que le Paquito et les maisons qui se trouvent à côté pour faire une ouverture dans la colline pour accéder. Vous trouverez à la Maison des Projets les plans qui déjà sont établis et qui démontrent tout ceci. Pour l'Esplanade de la Concorde, l'objectif est de relier la voie verte côté centre multisports on va dire, au terrain de camping de Lavelanet avec des aménagements sans oublier la rénovation de la rue Alsace Lorraine -et rue du 11 novembre. C'est ce qui monte le projet à plus de un million et demi. Tout cela sera refait entièrement.

A la Maison des Projets, vous trouverez toutes les informations puisque l'objectif c'est d'avoir une action participative au travers de laquelle les habitants de Lavelanet viendront s'informer et donner leurs opinions sur tel ou tel sujet.

C'est une opération importante qui démarrera en 2017 obligatoirement. Tout à l'heure, on a parlé de trois ans, les délais sont contraints et si nous n'utilisons pas les 500 000 premiers euros qu'on nous donne, nous n'aurons pas la possibilité d'avoir le million et demi suivant. C'est une obligation pour nous d'investir mais c'est aussi une certitude que l'argent il est là.

Y-a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient? Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour) merci donc pour cette délibération.

Autre délibération : demande de subventions pour une étude de faisabilité technique, juridique et financière de réalisation et d'exploitation d'installations de production de chaleur (bois et géothermie) avec réseau de chaleur.

Rapporteur : Monsieur Laurent CARRERE

Monsieur Laurent CARRERE

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que la collectivité s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie du territoire et de la préparer aux impacts du changement climatique. A cette fin utile, la commune a fait candidature à l'appel à projet Territoire à Energie Positive et pour la Croissance Verte (TEPCV) lancée par la Ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie et a été lauréatisée en janvier 2016.

Il rappelle, dans le cadre de ce projet, quelles sont les neuf actions qui ont été positionnées. Le montant cumulé de ces actions s'élève à hauteur de 2.637.650 € HT. Parmi celles-ci, l'action n°3 a trait plus particulièrement à la création d'un réseau de chaleur dans le centre bourg pour un montant de 670.000€ HT. Ce réseau raccorderait plusieurs bâtiments publics. La complexité

juridique et technique de ce projet conduit à la nécessité de faire réaliser par un cabinet d'étude spécialisé une étude de faisabilité préalable au lancement de cette opération d'investissement.

De manière plus précise, l'objectif de l'étude est de définir la faisabilité technique, économique et juridique de deux solutions techniques différentes :

1. La création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur associé pour assurer le chauffage (et/ou la production d'ECS) des bâtiments suivants :
 - La Mairie et ses annexes (patrimoine communal),
 - La salle polyvalente dite « marché couvert » (patrimoine communal),
 - Le bâtiment dit « Coq Lavelanétien » (patrimoine de l'association portant le même nom)
 - Le futur Centre Hospitalier du Pays d'Olmes (patrimoine de l'hôpital).
2. La création d'une production de type géothermie et d'un réseau de chaleur/froid associé pour assurer le chauffage (et/ou la production d'ECS) des mêmes bâtiments que ceux de la solution 1 et le rafraîchissement du CHPO.

Cette mission sera réalisée en vue d'une Utilisation Rationnelle de l'Energie. En conséquence, avant même d'étudier un réseau de chaleur, le cabinet devra procéder à un état des lieux des bâtiments et des installations techniques afin de préconiser des mesures et/ou des travaux d'amélioration en vue de la réduction des besoins énergétiques.

L'étude comportera par conséquent deux volets :

- Volet 1 : optimisation énergétique des bâtiments concernés
- Volet 2 : étude de faisabilité d'un réseau de chaleur comportant deux solutions techniques
 - o Solution 1 : création ou ré-utilisation d'une chaufferie automatique biomasse
 - o Solution 2 : création d'une installation géothermique

Cette mission est évaluée à 21.000€ HT. Plusieurs financements pourraient être mobilisés de façon à atteindre 80% d'aides. Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Réalisation d'une étude de faisabilité technique, juridique et financière		
	Montant en euros	%
ADEME	7.350,00	35%
Conseil régional	7.350,00	35%
Conseil départemental	2.100,00	10%
Total des aides	16.800,00	80%
Autofinancement	4.200,00	20%
TOTAL	21.000,00	100%

Sur la base de ces informations, Monsieur le Maire propose d'adresser trois dossiers de demandes de subvention aux institutionnels mentionnés ci-avant dans le tableau récapitulatif.

Monsieur le Maire nous demande de bien vouloir nous prononcer.

Monsieur le Maire

Toujours pareil on est dans le cadre du projet Ami Centre bourg et TEPCV. Avoir candidaté et être retenu nous donne les opportunités d'aller chercher les financements spécifiques sur ces projets-là. Il faut savoir que nous étions 54 communes retenues au niveau national sur les centres anciens et 400 communes retenues par rapport à TEPCV au niveau national. Sur 36000 communes, c'est quand même pas mal d'avoir été retenu,

En espérant qu'à la fin de l'année, nous rentrerons à nouveau dans les contrats de Terroir expérimental mais peu importe le tout c'est qu'on y soit. C'est l'équivalent des Politiques de la Ville dans lesquelles nous n'avons pas été admis - à tort - mais de cela la Presse n'en parle pas. J'ai enterré la hache de guerre avec les Services de l'État puisque nous aurons les Contrats de Terroir en lieu et place.

C'est une demande de financements, également pour les études sur ce dossier-là, car c'est lié aussi à l'Hôpital. En effet, le réseau de chaleur que nous sommes engagés la Mairie de Lavelanet a réalisé pour soutenir l'action financière de l'hôpital, et la géothermie nous semble être certainement une solution d'avenir même sur des grands équipements comme cela. Ce projet se rajoute et on bénéficie d'aides.

Y-a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour). Merci pour cette décision.

Autre délibération : demande de subventions dans le cadre du projet : "Lavelanet, Carrefour de mobilités des 4M".

Aujourd'hui, on est l'appel à manifestation AMI, on est aussi dans TEPCV, et au niveau de la Communauté De Communes dans une action aidée sur "que pourrions-nous faire des friches sur notre territoire".

Tout cela également contribue à aller chercher des financements complémentaires sur les différents dossiers.

Je vais au plus court pour ne pas répéter tout ce qu'on a dit concernant la demande
Je vais reprendre à partir du dernier paragraphe:

Ainsi ses projets s'inscrivent dans la volonté profonde de modifier la ville, mais également dans un projet de territoire de cohérence stratégique. En effet, le projet de réaménagement du complexe immobilier Ancienne Maison de retraite constitue l'axe reliant d'une part le projet AMI Centre bourg à travers la mise en œuvre d'une restructuration urbaine et globale. L'aménagement de l'avenue Alsace Lorraine - action n°1 du dossier TEPCV est également une partie structurante du devenir de la ville et dont il y a lieu de modifier sa fonction urbaine.

Ces opérations se traduisent par le réaménagement de l'ancienne Maison de retraite en espace public et la création de déplacements doux au sein de l'Avenue Alsace Lorraine.

Le montant total des travaux s'élève pour la ville de Lavelanet à hauteur de 860 000 € HT.
Monsieur le Maire présente le programme financier du dossier :

Description des dépenses	Montant HT en euros
Études	135 000
Travaux de démolition	725 000
Total du projet	860 000

Financeurs	Montant en Euros	%
Etat – TEPCV 2016 <i>Critères « Mobilité douce »</i>	468 000€	54,4%
Conseil Départemental Ariège - CRU Montagnes Ariégeoises <i>20% plafond à 80 000€ par tranche soit 2 tranches de 400 000€</i>	160 000€	18,6%
Conseil Régional LRMP – CRU Montagnes Ariégeoises <i>15% plafond à 30 000€ par tranche soit 2 tranche de 200 000€</i>	60 000€	7%
Total « Partenaires »	688 000€	80%
Autofinancement	172 000€	20%
TOTAL	860 000€	100%

La Maison de Retraite, c'est un autre dossier que nous aurons l'occasion d'aborder et qui est la démolition complète de la Maison de Retraite. Ce dossier rentre maintenant dans un autre projet soutenu par le Ministre des Politiques de la Ville pour nous faire obtenir les 80% de cette démolition.

Le montant total des travaux s'élèvent pour la Ville à hauteur de 860 000 euros.

Cela fait partie des autres projets dont les financements en partie sont déjà arrivés. Il nous manque quand même les décisions du Conseil Départemental et de la Région. Les financements Région arriveront quand la fusion sera effective.

Y-a-t-il des questions ? Vous allez voir passer beaucoup de projets identiques et j'espère qu'on arrivera à les réaliser. Financièrement c'est possible, maintenant si on nous dit qu'on est qu'à 10% au lieu de 80 et bien nous garderons un bon souvenir du nombre de délibérations que nous avons pris. Je ne vous cache pas que notre budget avec ces projets-là, a déjà été étudié par la Caisse des Dépôts et Consignation qui a trouvé que c'était un très bon budget prévisionnel. On attend la Banque Postale pour confirmer.

Y-a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour). Merci pour cette délibération.

Autre délibération : dossier de demande de subvention pour l'acquisition de véhicules électriques. Cela fait partie du projet TEPCV et donc une voiture arrivera fin du mois. Rapporteur Monsieur Laurent CARRERE

Monsieur Laurent CARRERE

Mr le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la Collectivité s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie du territoire et de la préparer aux impacts du changement climatique. A cette fin utile, la Collectivité a entrepris une démarche

globale et participative engageant toute la population d'un territoire qui vise l'excellence et l'exemplarité environnementale. La Commune a fait candidature à l'appel à projet Territoire à Energie Positive et pour la Croissance Verte (TEPCV) lancée par la Ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie. Il indique à nouveau que la commune a été lauréatisée « Territoire Energie Positive Croissance Verte » en janvier 2016, bénéficiant, dans un premier temps de l'octroi de 500 000 €.

Il expose à nouveau le programme opérationnel de la ville dans le cadre de ce projet. Ce dernier s'articule autour de 9 fiches actions qui doivent être mises en œuvre afin d'atteindre les objectifs régionaux et nationaux en matière d'énergie et de climat :

- Action 1 - Actions en faveur de la mobilité douces ou innovante : 1 335 000 € HT
- Action 2 - Des espaces publics rénovés et économes (Eclairage Public) : 360 000 € HT
- Action 3 - Réseau de chaleur dans le centre bourg : 670 000 € HT
- Action 4 - Atelier « Lavelanet 2050 » : 4 750 € HT
- Action 5 - PLU(I) : 35 000 € HT
- Action 6 - Acquisition véhicules électriques : 22 900 € HT
- Action 7 - Animation - Démarche Energie Climat – Bâtiment : 105 000 € HT
- Action 8 - Bornes de rechargement pour véhicules électriques : 15 000 € HT
- Action 9 – Etudes d'un projet hydroélectrique et géothermique pour un montant de 90 000 € HT

Ainsi, le montant des 9 actions du projet TEP CV s'élève à hauteur de 2 637 650 €. Les subventions sont de l'ordre de 2 113 800 € de la part de l'Etat et des partenaires (Conseil Départemental, Conseil Régional, ADEME, Fonds européens, etc...). Par conséquent, la part d'autofinancement revenant à la collectivité est de 542 950 €.

La commune a été lauréatisée pour engager les actions 1-4-5-6-8-9. Cette première phase correspond à la signature de la convention particulière d'appui financier - Territoire à Energie Positive Croissance Verte. Celle-ci a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par la ville ainsi que ses engagements à ce titre et d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier de la part de l'Etat.

Ainsi, Mr le Maire expose la mise en œuvre des actions 6 et 8 et leur plan de financement :

Description	Montant		Financement			
	en euros	Auto financement	TEPcv		Conseil Départemental	
	HT		%	Montant	%	Montant
Action 6 : Acquisition de deux véhicules électriques.	22 900	9 900	43.60	10 000	13.10	3 000
Action 8 : Pose de deux bornes de recharge pour véhicules électriques.	15 000	7 500	50	7 500		
TOTAL DES ACTIONS n° : 6 - 8	37 900	17 400		17 500		3 000

Par conséquent, il demande au conseil de se prononcer.

On est sur une réactualisation du plan de subventions par rapport à l'acquisition de véhicules sur cette action d'achat. Si vous regardez le plan de financement on a un petit peu modifié : maintenant le conseil départemental participe à ces financements de véhicules électriques.

Monsieur le Maire

On repasse cette délibération car au départ, on avait élaboré le plan de financement uniquement avec le TEPCV. Or, aujourd'hui on a découvert que le Conseil Départemental intervenait pour 3000 euros sur l'acquisition de voitures. Donc, on propose de récupérer ce financement.

Y-a-t-il des questions ? La première voiture arrivera fin juillet et la seconde arrivera fin août. Il faut savoir qu'une borne sera mise en place dans nos ateliers avant que les trois autres bornes soient mises en place sur la Ville.

Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour). Merci pour cette délibération.

Autre Délibération : attribution d'une subvention à l'association Fête de la Noisette.

Rapporteur : Madame Chantal BLAZY

Madame Chantal BLAZY

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande formulée par l'Association nouvellement créée «Fête de la Noisette», dont le siège social est sis à la Mairie et qui a pour objet l'organisation de la fête de la noisette qui aura lieu les 24 et 25 septembre 2016.

Cette manifestation qui accueille plus de 200 exposants en centre-ville a pour fonction de valoriser et de promouvoir l'agriculture, l'artisanat, les producteurs locaux, les produits du terroir, etc... .

En conséquence, Monsieur le Maire propose de lui octroyer, au titre de l'exercice 2016, une subvention de fonctionnement d'un montant de 1500 €.

Monsieur le Maire nous demande de nous prononcer.

Monsieur le Maire

Y-a-t-il des questions ?

Cette fête sera relativement belle puisqu' au niveau des agriculteurs c'est un gros projet qui est mis en place, certainement un des plus importants que l'on ait connu depuis pas mal de temps. L'équipe qui s'en occupe fait un travail remarquable.

Des questions ? Qui fait partie de la fête de la noisette ?

Madame Chantal BLAZY et Monsieur Jackie Roy sortent de la salle lors du vote et n'ont pas exercé les procurations respectives de Madame Marie-Pierre SIBER et de Madame Fatma ZERAOULA.

Qui est contre? Qui s'abstient? Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix pour). Merci pour cette délibération.

Monsieur le Maire

Concernant les Marchés Publics : avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté de Communes.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS

Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS

En fait, il s'agit simplement de valider à notre niveau municipal des décisions prises par le Conseil Communautaire concernant le groupement d'achat qui est constitué de niveau communautaire. Le groupement d'achat ce n'est pas que pour acheter les sacs poubelles, c'est une organisation intercommunale qui permettra à toutes les communes de se regrouper pour acheter tous les matériaux dont elles pourront avoir besoin petits ou gros matériel. Cela facilitera notamment le travail d'analyse des prix et d'achats et ce serait un petit peu plus fort en particulier pour les petites communes, la nôtre en n'ayant un petit peu moins besoin. La solidarité étant ce qu'elle est, Monsieur le Maire vous propose de valider cette décision.

Monsieur le Maire

C'est vrai que lorsque, par exemple, on achète des tables, notre quantité est suffisamment importante pour bénéficier des tarifs et pour les petites communes c'est intéressant d'être regroupés. On ne pourra pas le faire dans tous les domaines comme si on commande des voitures par exemple.

Des questions? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour) . Merci pour cette décision.

Dans le cadre de l'urbanisme et du cadastre : convention d'occupation du domaine public pour implantation de mobilier urbain.

Rapporteur : Monsieur Patrice FAUCONNET

Monsieur Patrice FAUCONNET

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la question de la nature juridique des contrats par lesquels les communes autorisent certaines entreprises à occuper le domaine public pour y installer des éléments de mobilier urbain semblait être définitivement réglée depuis que le Conseil d'Etat, dans un arrêt d'assemblée, du 4 novembre 2005 avait qualifié un contrat de

mobilier urbain de marché public (CE, 4 nov. 2005, Soc. JC Decaux, req. n°247298). En effet, dans cette décision, le Conseil d'Etat avait qualifié un tel contrat de marché public au motif que tous les éléments de définition d'un marché public étaient présents :

- des besoins exprimés et définis par la ville,
- des prestations réalisées par la société privée pour y répondre,
- une rémunération pour contrepartie.

La décision avait notamment innové en précisant que le critère onéreux, nécessaire à la qualification d'un marché public, n'est pas obligatoirement constitué par le versement d'un prix (en l'espèce abandon des redevances domaniales par la commune en contrepartie de l'exécution des prestations).

Dans une décision importante du Conseil d'Etat en date du 15 mai 2013, il est établi que le contrat de mobilier urbain échappe aux règles de publicité et de mise en concurrence, du fait de sa nature de convention d'occupation du domaine public (CE, 15 mai 2013, Ville de Paris, req. n°364593). La décision du Conseil d'Etat se veut toutefois pédagogique en détaillant les raisons pour lesquelles dans le cas d'espèce, la qualification juridique de la convention, en marché public ou en délégation de service public, doit être écartée.

1. Le Conseil d'Etat exclut d'abord la qualification de marché public, en invoquant le fait que le contrat n'a pas été conclu pour répondre aux besoins de la ville en matière de travaux, de fournitures ou services (art. 1 du CMP). Au contraire, il souligne qu'il a été conclu pour répondre à un intérêt général. De plus, il ajoute que le contrat n'implique aucun « prix payé par la ville à son cocontractant ». Il s'agit bien d'une redevance d'occupation du domaine public proportionnelle au chiffre d'affaires de la société au titre de l'exploitation publicitaire. Aucun abandon de redevances domaniales ni de recettes publicitaires n'a été effectué par la ville au profit de la société.
2. Le Conseil d'Etat a ensuite jugé que la convention n'était pas une délégation de service public puisque le contrat avait pour but non pas de créer un service public de l'information culturelle mais de promouvoir la vie culturelle de la ville. Par conséquent, il s'agissait d'un simple contrat d'occupation du domaine public n'étant soumis à aucune procédure préalable de publicité.

Les enjeux de cette décision sont importants dans la mesure où le régime juridique applicable à la convention, et notamment celui de la passation, découle de sa qualification contractuelle.

C'est dans ce contexte que la Société ATTRIA dont le siège social est situé à Toulouse au N°29, rue Saint-Joseph a proposé à la Ville de Lavelanet l'implantation d'un certain nombre de mobiliers urbains pour promouvoir les actions culturelles et de loisirs de la Commune. Jusqu'à présent une ancienne convention existait avec la société Dauphin. Celle-ci est caduque depuis près de trois ans.

La société ATTRIA propose de fournir et d'installer, à ses frais, durant douze années, dix mobiliers urbains de 2m² appelés « mobiliers d'information », deux abris voyageurs ainsi qu'une

colonne d'information culturelle. Pour l'ensemble des mobiliers visés ci-avant, la société ATTRIA est exemptée de tout versement au titre des loyers, droits d'occupation, redevances et taxes, ceux-ci étant couverts par les avantages retirés par la Ville en matière de développement local.

Monsieur le Maire donne lecture de l'intégralité du projet de convention entre la Ville de Lavelanet et la Société ATTRIA qui est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire vous demande de délibérer sur cette convention merci

Monsieur le Maire

La convention vous l'avez derrière, je pense que vous l'avez vu, c'est une convention classique. Je tiens à remercier Madame Karine HENRICH GALY pour le travail qui a été fait car juridiquement lorsqu'il y a des choix qui sont mis à disposition de la Ville, il y a souvent un piège caché. Or, là on est allé soulever les petits cailloux pour être sûr qu'il n'avait pas une grosse épine dessous. On a marchandé au maximum jusqu'au dernier moment. On pourra passer commande dans la mesure où la délibération aura été prise. On a réussi à obtenir une colonne Morris qui viendra orner devant du cinéma: c'est une colonne de forme cylindrique comme on en voit dans les grandes villes aux abords des cinémas. On va également récupérer gratuitement d'autres panneaux d'informations pour les affiches de cinéma et autres.

Y-at-il des questions?

Pas de question. Qui est contre? qui s'abstient? Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour).

Merci donc pour cette délibération.

Autre délibération : vente à la SCI RIBTOM représentée par son gérant Monsieur Luis Edgar RIBEIRO MOREIRA d'une parcelle communale située Avenue Alsace Lorraine et création d'une servitude de passage.

Par courrier en date du 08 avril 2016, Monsieur RIBEIRO MOREIRA Luis Edgar, gérant de la SCI RIBTOM, propriétaire de l'ensemble immobilier à usage commercial et d'habitation, cadastré section C n° 1186, sis, 78 rue Sébilé à LAVELANET, informait la commune du projet d'ouverture d'un bar-restaurant, et de son souhait d'acquérir une parcelle communale située avenue Alsace Lorraine, cadastrée section C n° 6909, d'une superficie de 50 m², située à l'arrière de la propriété de la SCI.

Il demande également la création d'une servitude de passage sur les parcelles communales cadastrées section C, numéros 6471 et 7099, afin de créer un accès par l'arrière de la propriété de la SCI, en passant par la parcelle que cette dernière souhaite acquérir.

Je propose de vendre à la SCI RIBTOM la parcelle cadastrée section C n° 6909, au prix de 500 €, conformément à l'évaluation des domaines en date du 23 mai 2016 jointe, et de créer une servitude de passage sur les parcelles communales cadastrées section C n° 6471 et 7099, comme retracé sur le plan joint.

Je précise que tous les travaux de création de cet accès, ainsi que les frais de création de servitude, seront à la charge de la SCI RIBTOM.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur cette vente ainsi que sur la création d'une servitude dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Alors pourquoi validerait-on cette décision ? Simplement, ils ont acheté cet établissement et ils souhaiteraient créer un parking interne au restaurant. L'ancien propriétaire en avait émis le vœu mais il n'était pas allé au bout de la démarche. Celui -là y est allé franchement puisqu'il ouvre un restaurant portugais à partir certainement du mois de mai, et il réhabilite les logements pour créer une paire de chambres d'hôtes. Nous sommes là aussi afin que des activités commerciales puissent s'exercer. Les frais et les charges sont pris en compte par les nouveaux propriétaires sans que cela pénalise on va dire la municipalité.

Y-a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour). Merci pour cette délibération, j'espère qu'on aura le plaisir d'aller goûter les produits portugais et bravo au Portugal quand même, nos amis portugais et association, il faut qu'on pense à leur envoyer un petit mot pour les féliciter de nous avoir battus...

Autre délibération : opération façade subventions

Rapporteur : Monsieur Didier FABRE.

Monsieur Didier FABRE

Il s'agit d'attribuer une subvention pour la réfection de façade suite à un dépôt de dossier de demande de subvention de Monsieur LOPEZ Joaquim pour son immeuble situé 37 rue Jean Jaurès et de Madame FERNANDEZ Maria pour son immeuble situé 36 rue Sébilé. Le montant de la subvention serait de 660 euros pour Monsieur LOPEZ Joaquim et pour Madame FERNANDEZ Maria de 1200 euros. Monsieur le Maire vous demande de vous prononcer sur cette délibération pour l'attribution de ces deux subventions.

Monsieur le Maire

Y-a-t-il des questions? Qui est contre? Qui s'abstient? Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (26 voix pour). Merci pour cette délibération.

Autre délibération - Environnement : approbation du rapport annuel 2015 sur la qualité de l'eau potable adressé par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, délégation départementale de l'Ariège auquel est jointe la note d'information pour l'année 2015 de l'Agence Adour Garonne. en fait environnantes.

Monsieur Laurent CARRERE

Monsieur le Maire rappelle que, comme le prévoient les dispositions de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi 2015-992 du 17 août 2015, article 98, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement doit être présenté annuellement au Conseil Municipal, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce document est destiné notamment à l'information des usagers.

Il indique que l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Délégation Départementale de l'Ariège a adressé, en date du 1^{er} juin écoulé, le rapport annuel 2015 sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Il reprend l'ensemble des informations disponibles sur la filière, de la ressource au robinet du consommateur. Les analyses du contrôle sanitaire réglementaire y sont également présentées. En fin de document figure une conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière.

Il ajoute que l'Agence de l'Eau Adour Garonne a également transmis en date du 27 avril dernier, la note d'information pour l'année 2015 qui porte sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés qui sont collectés par l'Agence et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Il précise que le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, n'a pas été communiqué à ce jour par le SMDEA. En conséquence, il sera validé ultérieurement.

Puis, il demande à l'assemblée de se prononcer sur lesdits documents joints à la présente délibération.

Je vais vous lire les conclusions du rapport de l'ARS : "l'eau distribuée sur la commune de Lavelanet provient des ressources en eau souterraine d'origine karstique (FONT BERGENS, CADEILLOU). L'eau de pluie infiltrée circule dans des réseaux de failles et d'infractuosités sans bénéficier d'une filtration efficace. Aussi, ces eaux souterraines peuvent être turbides lors de forts épisodes pluvieux. Eau de bonne qualité bactériologique; l'ensemble des résultats du contrôle sanitaire sont conformes aux limites de qualité bactériologique. Eau de bonne qualité physico chimique : L'ensemble des résultats du contrôle sanitaire sont conformes aux limites des qualités physico chimiques. Cependant, dans l'attente de la mise en œuvre d'une étape de filtration en complément du traitement de désinfection, des dépassements de la limite de qualité sur le paramètre de turbidité sont toujours à redouter. Une turbidité excessive diminue l'efficacité du traitement de désinfection. Dans ces circonstances, les actions de surveillance menée par le SMDEA doivent permettre de détecter ces déplacements afin que soient enclenchées le plus tôt possible, les mesures de restriction des usages de l'eau nécessaire à la préservation de la santé des consommateurs." C'est ce qui a été fait jusqu'à présent.

Monsieur le Maire nous parlera des projets de filtration qui sont en cours et qui vont être mis en place.

Monsieur le Maire

Je ne suis pas trop technicien pour vous parler des projets filtration, en revanche, la semaine dernière d'ailleurs la presse s'en est faite l'écho, j'avais proposé à ce qu'il y ait une visite organisée avec le Président du Conseil Départemental Monsieur BONREPAUX et l'ensemble des Élus, pour voir l'évolution de ce projet. Nous y sommes allés, les travaux ont bien avancés et d'après les propos qui ont été tenus l'ouverture et la mise en fonctionnement de ce site seraient effectives pour mars 2017. Le bâti est fini à 90% on va dire, il reste tout de même tous les aménagements extérieurs et surtout la mise en place à l'intérieur de tous les systèmes de filtration. C'est un outil très important que nous avons demandé lors des dernières campagnes électorales en terme de sécurité. Il faut savoir qu'à chaque fois que la turbidité est signalée, ce sont des bouteilles d'eau distribuées depuis maintenant quelques années. On peut espérer que d'un avenir prochain grâce à la réalisation de cet équipement, nous puissions vivre beaucoup plus sereinement les problèmes liés aux intempéries. Ce travail sera utile à l'ensemble du territoire. C'est un bâtiment qui mérite être visité, il représente quatre millions d'euros de travaux. Le SMDEA a fait preuve de bonne volonté, et en tant que vice-président, je ne peux que me satisfaire de cette volonté de nous aider à avoir une meilleure qualité d'eau potable.

Y-a-t-il des questions? Pas de question. Qui est contre? Qui s'abstient? Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (26 voix pour). Merci pour cette délibération.

Je pense que c'est la première fois qu'on nous fait délirer là-dessus.

Concernant les Affaires Scolaires - Demande d'agrément de l'intervenant musical et des éducateurs sportifs des écoles publiques auprès de la Direction Académique de l'Ariège, année scolaire 2016/2017

Rapporteur : Madame Isabelle GRAUPERA

Madame Isabelle GRAUPERA

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient d'effectuer la demande, auprès de La Direction des Services Académiques de l'Ariège, des agréments de l'intervenant musical et des éducateurs sportifs des écoles maternelles et élémentaires pour l'année 2016/2017. Il rappelle que, depuis l'année scolaire 2015/2016, cette demande d'agrément s'effectue désormais annuellement pour tous les agents concernés.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de signer ces documents.

Monsieur le Maire

Cela concerne nos 2 animateurs sportifs et un animateur musical. Vous savez qu'un de nos animateurs a fait valoir ses droits à la retraite. Se posait le problème de son remplacement. Je tiens à dire que les animateurs et éducateurs sportifs ne sont pas une obligation pour les Collectivités. Il y a de très nombreuses Collectivités qui n'ont pas d'animateurs sportifs ni musical mais à Lavelanet il y a toujours eu cette volonté d'apporter aux enfants de ce territoire une aide précieuse ainsi que pour les enseignants. C'est un sujet important le fait qu'il y ait un départ et des contraintes importantes imposées à la municipalité nous a fait réfléchir. Est-ce qu'on remplace l'éducateur sportif ? La décision a été prise : nous ne remplacerons pas Monsieur Didier MERLOS en tant qu'éducateur sportif. Dire qu'on ne remplace pas l'animateur sportif ne veut pas dire qu'on ne maintient pas une activité sportive au sein de l'école. Je rappellerai qu'il y a quelques années les animateurs sportifs avaient été supprimés manu militari des écoles. J'étais à Paris à ce moment-là en congrès avec l'Andes, on s'est battu et on est revenu à 50% du temps effectif. C'est grâce à la Ville de Lavelanet que nous avons pu maintenir les 50% à cette époque - là.

C'est l'Education Nationale qui avait annulé à l'époque. Nous ne remplaçons pas Monsieur Didier MERLOS par contre nous cherchons et nous avons cherché des solutions. La solution que nous avons cherché c'était de trouver l'aide qu'on pourrait apporter aux associations sportives qui malheureusement au bout de 4 ans voient partir leurs responsables associatifs parce que pendant 4 ans on peut les financer de par les aides qui viennent de l'état, et qui permettent de maintenir cette mission. .

Par contre au bout de 4 ans, ces jeunes repartent alors qu'ils ont fait une formation, alors qu'ils ont des qualités.

L'objectif que je m'étais fixé, on en a parlé avec André, et le Service, c'était de voir si on pouvait pérenniser les postes qu'il y a dans les associations par le fait qu'ils puissent remplacer effectivement les heures dont on a besoin qui sont des heures de journées. Il faut que ces animateurs soient diplômés, on s'est battu pour obtenir des accords et nous n'avons toujours pas de réponse à ce niveau-là si ce n'est une réponse négative suivant le degré, le niveau d'enseignement de ces personnes-là.

Aujourd'hui, nous avons une personne dont le dossier a été envoyé à l'inspection d'académie. On attend les réponses, puisqu'il s'agit d'un jeune qui possède un brevet d'état et qui permettra par

une subvention complémentaire que nous donnerons à l'association de maintenir et de garantir un salaire réglé et un encadrement au sein des associations.

On avait trois possibilités à un moment donné : le basket, le judo et la gym. A la gym, la personne a trouvé un poste à Montauban, elle avait également 10 heures semaine dans l'animation. Au judo, l'animateur sportif a trouvé un poste au collège Victor Hugo donc il peut continuer à maintenir son activité pendant 3 à 4 ans de cette façon -là. Au basket, l'animateur passe des formations, il lui reste deux ans. Nous avons trouvé une troisième personne dans une autre association, on attend la réponse et j'ose espérer que ce sera positif. Les activités hors ski et piscine seront maintenues par un éducateur sportif de la Ville déjà en poste.

Monsieur André CASSAN

L'éducateur sportif assurera en plus le cycle gym à la salle spécialisée Aribaud pour toutes les écoles la Ville.

Monsieur le Maire

Vis à vis de nos enfants, il n'y aura pas de changements, si ce n'est que ce ne sera pas les mêmes personnes qui auront à officier dans les écoles. Le maintien des activités sportives est garanti même si en période extrêmement difficile nous serions amenés à faire quelques coupes au même titre que les transports scolaires. Nous maintenons le transport scolaire gratuit. Concernant l'encadrement sportif, je tenais à dire qu'il sera maintenu dans les écoles primaires bien évidemment.

Y-a-t-il des questions? Pas question. Qui est contre ? Qui s'abstient? Délibération votée à la majorité absolue de suffrages exprimés (26 voix pour) merci pour cette délibération.

Autre délibération : demande de subvention pour l'opération "Un Fruit Pour La Récré" année scolaire 2016/2017. Rapporteur : Madame Isabelle GRAUPERA

Madame Isabelle GRAUPERA

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune participe depuis l'année scolaire 2008/2009 à l'opération « Un fruit pour la récré ». Elle consiste en une distribution gratuite de fruits frais, une fois par semaine, aux enfants des écoles maternelles, élémentaires et primaires de la ville. Cette opération est subventionnée à 76 % par l'Union européenne depuis la rentrée de septembre 2014. L'aide est octroyée pour l'achat des fruits, sur la base de 100 grammes par enfant. Elle concerne approximativement 550 enfants pour un coût estimé, sur la base de l'année 2015/2016, à environ 4300 € H.T. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre cette opération et de déposer une demande de subvention à la communauté européenne pour l'achat de fruits, année scolaire 2016/2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer.

Monsieur le Maire

On renouvelle l'opération, je crois que c'est une qualité pour nos enfants. Les goûters, c'est important, beaucoup d'enfants n'ont pas l'occasion de goûter chez eux, sachons-le Y-a-t-il des questions?

Pas de question. Qui est contre? Qui s'abstient? Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour). Merci pour cette décision.

Autre délibération : Enfance Jeunesse : Tarifs de prestations ALAE et Centres de Loisirs

maternels et primaires du Pôle Educatif enfance-jeunesse-éducation, à compter du 1er septembre 2016. Rapporteur : Monsieur Jackie ROY.

Monsieur Jackie Roy

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée ses délibérations des 21 décembre 2001, 28 mai 2003, 02 avril 2004 et 20 décembre 2010 relatives aux tarifs des prestations Espaces Loisirs des mercredis et des vacances scolaires, ainsi que celle du 28 juillet 1999 concernant la participation financière des familles utilisant les Accueils de Loisirs associés à l'École (ALAE) :

- un tarif unique pour les mercredis pour une carte de 10 demi-journées
- un tarif dégressif pour les vacances scolaires selon le quotient familial, selon une grille systématiquement modifiée en fonction des barèmes appliqués par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour l'aide aux familles, pour une carte de 10 demi-journées
- une différenciation des tarifs selon que la famille est contribuable à Lavelanet ou dans une commune extérieure
- des surcoûts facturés aux familles pour certaines activités, payables par l'achat d'une carte d'un montant de 10 Euros
- un forfait trimestriel pendant l'année scolaire pour les ALAE, avec tarif dégressif selon le nombre d'enfants.

Monsieur Le Maire informe également l'assemblée que la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a imposé une mise en application des tarifs aux familles basée sur les ressources des familles et non sur le nombre d'enfants fréquentant le dispositif. Cette mise en application aurait dû être effective depuis septembre 2015. Elle nécessitait cependant beaucoup trop de changements pour qu'elle puisse être mise en place facilement. Une période dérogatoire a donc été négociée avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Sur la Commune de Lavelanet, les tarifs aux familles sont restés inchangés depuis plusieurs années. De plus, ils sont différents en fonction des collectivités du territoire. Aussi afin de respecter les conventions qui nous lient avec la CAF via les prestations de services ordinaires et d'éviter en outre une augmentation brutale aux familles dans les années à venir, il est proposé d'appliquer une nouvelle tarification qui tend à harmoniser sur quelques années les coûts des journées familles, des surcoûts des activités et des séjours, en se rapprochant de ce qui est appliqué sur le Pays de Mirepoix (en lien avec la convention de pilotage).

Monsieur le Maire propose de maintenir les principes rappelés ci-avant, tout en réactualisant progressivement les tarifs au 1^{er} septembre 2016 et au 1er septembre 2017. Les tableaux ci-après reprennent les tarifs applicables jusqu'à aujourd'hui et les évolutions futures.

Mercredis

Tarifs actuels

	Résidents Lavelanet ou contribuables lavelanétiens ou communes partenaires		Résidents hors Lavelanet	
	½ journée	Carte 10 ½	½ journée	Carte 10 ½

		journées		journées
par enfant	2,00 €	20,00 €	3,10 €	31,00 €

Nouvelle tarification au 1^{er} septembre 2016

Quotient Familial CAF	Résidents Lavelanet ou contribuables lavelanétiens ou communes partenaires		Résidents hors Lavelanet	
	½ journée	Carte 10 ½ journées	½ journée	Carte 10 ½ journées
Jusqu'à 435	1,79 €	17,90 €	2,62 €	26,20 €
435.01 à 530	2,10 €	21,00 €	3,26 €	32,60 €
530.01 à 670	2,52 €	25,20 €	4,20 €	42,00 €
Au-dessus/non Caf	3,00 €	30,00 €	5,00 €	50,00 €

Nouvelle tarification au 1^{er} septembre 2017

Quotient Familial CAF	Résidents Lavelanet ou contribuables lavelanétiens ou communes partenaires		Résidents hors Lavelanet	
	½ journée	Carte 10 ½ journées	½ journée	Carte 10 ½ journées
Jusqu'à 435	1,97 €	19,70 €	2,88 €	28,80 €
435.01 à 530	2,31 €	23,10 €	3,59 €	35,90 €
530.01 à 670	2,77 €	27,70 €	4,25 €	42,50 €
Au-dessus/non Caf	3,30 €	33,00 €	5,00 €	50,00 €

Centres de loisirs Mairie de Lavelanet (3-11 ans)

Vacances scolaires

Tarifs actuels

Quotient Familial CAF	Résidents Lavelanet ou contribuables lavelanétiens ou communes partenaires	Résidents hors Lavelanet
-----------------------	--	--------------------------

	½ journée	Carte 10 ½ journées	½ journée	Carte 10 ½ journées
Jusqu'à 435	1,70 €	17,00 €	2,50 €	25,00 €
435.01 à 670	2,00 €	20,00 €	3,10 €	31,00 €
Au-dessus/non Caf	2,80 €	28,00 €	5,40 €	54,00 €

Nouvelle tarification au 1^{er} septembre 2016

Quotient Familial CAF	Résidents Lavelanet ou contribuables lavelanétiens ou communes partenaires		Résidents hors Lavelanet	
	½ journée	Carte 10 ½ journées	½ journée	Carte 10 ½ journées
Jusqu'à 435	1,79 €	17,90 €	2,62 €	26,20 €
435.01 à 530	2,10 €	21,00 €	3,26 €	32,60 €
530.01 à 670	2,52 €	25,20 €	4,20 €	42,00 €
Au-dessus/non Caf	3,00 €	30,00 €	5,00 €	50,00 €

Nouvelle tarification au 1^{er} septembre 2017

Quotient Familial CAF	Résidents Lavelanet ou contribuables lavelanétiens ou communes partenaires		Résidents hors Lavelanet	
	½ journée	Carte 10 ½ journées	½ journée	Carte 10 ½ journées
Jusqu'à 435	1,97 €	19,70 €	2,88 €	28,80 €
435.01 à 530	2,31 €	23,10 €	3,59 €	35,90 €
530.01 à 670	2,77 €	27,70 €	4,25 €	42,50 €
Au-dessus/non Caf	3,30 €	33,00 €	5,00 €	50,00 €

Les surcoûts

Activités à surcoût des centres de loisirs 3-11 ans

ACTIVITES	SURCOÛTS
Cinéma, piscine, activités sportives, manuelles, culturelles, créatives, animations nécessitant un déplacement à l'extérieur de la commune	1 euro

Pisciculture, bowling, patinoire, mini-golf, spectacles (marionnettes, théâtre, ...)	2 euros
Festivals, visites de sites touristiques, ludiques et du patrimoine (musées, monuments historiques, fête foraine, parcs animaliers, parc préhistorique, balades en poneys, parcs zoologiques, promenade en péniche, ...), sports de neige (raquettes, ski de fond, ...), restauration extérieure au centre, ...	3 euros
Stages culturels ou sportifs, activités spécifiques avec intervenant diplômé (animations de pleine nature, karting, équitation, ...), réserve africaine, restauration extérieure en établissement	1 euro par jour de stage
Jour de mini-séjour, parc d'attraction (Walibi, Aqualand, ...), activités d'eau vive et de montagne (ski alpin, raft, escalade, canyoning, ...)	8 euros
Bivouacs sur le territoire du Pays Pyrénées Cathares (2 jours et 1 nuit)	10 euros
Projets/activités mis en place par les enfants à la journée et les restitutions des chantiers enfants	Pas de surcoût

Les familles s'acquittent du coût ½ journée du centre de loisirs + les surcoûts.

Activités à surcoût des dispositifs jeunesse

ACTIVITES	SURCOÛTS
Stages culturels ou sportifs, activités spécifiques avec intervenant diplômé (animations de pleine nature, karting, équitation, deval'kart,...), restauration extérieur en établissement	2 euros par jour de stage
Activités à la ½ journée (bowling, patrimoine, lazer-quest,...)	3 euros
Bivouacs sur le territoire du Pays Pyrénées Cathares (2 jours et 1 nuit) Sorties à la journée : karting, patinoire, accrobranche, paint-ball, aquavia, espace liberté Narbonne, Archipel à Castres, soirée bowling/repas,...	10 euros
Parc d'attraction (Walibi, Aqualand,...), Activités d'eau vive et de montagne (ski alpin, raft, escalade, canyoning,...)	12 euros
Restitution des chantiers jeunes	Pas de surcoût

Accueils de Loisirs Associés aux Ecoles (Alac)

Tarifs actuels

Quotient Familial CAF	Tarifs au trimestre par enfant
1 enfant	8 euros
2 enfants et +	7 euros

Nouvelle tarification au 1^{er} septembre 2016

Quotient Familial CAF	Tarifs au trimestre par enfant
Jusqu'à 435	8 euros
435,01 à 530	8,50 euros
530,01 et +	9 euros

+ 1 euro au 1^{er} septembre 2017

Les séjours

(valable pour les maternelles, les primaires et les jeunes)

Participation des familles par jour résidents Lavelanet ou contribuables lavelanédiens ou commune partenaires.

Quotient Familial CAF	Jusqu'à 435	435.01 à 530	530.01 à 670	Plus 670 ; non CAF ; autres CAF de l'Ariège
Coût moyen d'un séjour (prestations + salaires)	55 €	55 €	55 €	55 €
Aide au Temps Libre	17 €	16 €	11 €	0 €
Participation famille	13 €	14 €	19 €	25 €
Participation Mairie	25 €	25 €	25 €	30 €

+ 4 euros par jour résidents et contribuables hors commune.

Païement des séjours sur tarifs ci-dessus.

Plus de paiement des journées en centres de loisirs et de surcoût du séjour.

Des modalités à appliquer

Achat de cartes de 10 demi-journées

Plus de comptes ouverts et de factures en fin de mois, hormis pour les Comités d'Entreprises (Auber Duval, Cnas, ...) et le Conseil départemental de l'Ariège sur présentation de l'attestation de prise en charge des frais des centres de loisirs.

Païement des surcoûts d'activités à l'inscription

Plus de vente de cartes prépayées pour les activités à surcoûts.

Païement des séjours à l'inscription

Monsieur le Maire propose en outre d'ajouter la possibilité pour les familles, en cas de fréquentation exceptionnelle des centres de loisirs, de régler les prestations journalières.

Une délibération du 14 décembre 1998 a instauré le principe d'une demi-journée gratuite de découverte pour toute nouvelle inscription dans les centres de loisirs maternel et primaire ; principe toujours maintenu. Monsieur le Maire propose de modifier ces modalités, en instaurant le principe d'une demi-journée gratuite de découverte par enfant et par centre de loisirs.

Monsieur le Maire vous demande de vous prononcer sur ces nouveaux tarifs de prestations.

Monsieur le Maire

Y-a-t-il des questions? Qui est contre? 3 contre - Qui s'abstient ? Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour et 3 voix contre : Madame Sylvia GUERRERO, Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL et par procuration Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA.)

Merci pour cette délibération

Affaires culturelles : Convention de mise à disposition du Casino et de la Salle Avelana ainsi que de leurs équipements techniques, du 4 au 7 août 2016 dans le cadre de la 28^{ème} édition du Festival des Arts de la Marionnette de Mirepoix (MIMA).

Rapporteur : Madame Emilie ALLABERT.

Madame Emilie ALLABERT

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que, dans le cadre de la 28^{ème} édition du Festival des Arts de la Marionnette de Mirepoix (MIMA) mettant à l'honneur chaque année les approches innovantes, il est proposé d'accueillir des spectacles dans la Commune, le Pays d'Art et d'Histoire s'étirant de Mirepoix à Lavelanet.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition gratuite de MIMA – Association Fil en Trope, dont le siège social est à Mirepoix, 6 rue Vigarozy, le Casino, la salle Avelana, ainsi que le matériel technique dont ces deux salles sont équipées, du mercredi 3 août au dimanche 7 août 2016 inclus.

Pour ce faire, il donne lecture de :

- la convention à intervenir entre les deux parties qui détermine les modalités de ce prêt gracieux,
- l'avenant n° 1 qui décline l'état du matériel technique,

dont un exemplaire restera annexé à la présente délibération.

Puis, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Aujourd'hui, l'association MIMA a émis la demande d'un jour de plus, à savoir que cela commence le mardi 2 août.

Si c'est accepté, il faudra modifier la convention dans ce sens

Monsieur Le Maire

On propose la convention modifiée dans ce sens à partir du mardi 2.

Y-a-t-il des questions? Pas de question. Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour) merci pour cette délibération.

Concernant le personnel: Vacances de musique 2016/2017

Rapporteur: Madame Myriam LEONARD.

Madame Myriam LEONARD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la reconduction des vacances de musique

pour l'année scolaire 2016/2017.

- En **décidant** de maintenir le nombre de vacances à 5 par semaine à raison de 43 semaines par an,
 - en **Autorisant** le recrutement de 2 intervenants d'enseignement musical rémunérés sur la base de vacations horaires, pendant l'année scolaire, réparties de la façon suivante :
 - * Cours de Cuivre au Coq Lavelanétien : 3 vacations horaires/sem.
 - * Cours de Chants à la Clé des Chants : 2 vacations horaires/sem.
 - **en rappelant** que le montant de la vacation brute horaire est fixé à 16.37 Euros. Ce taux restera lui-même indexé sur l'augmentation des traitements des fonctionnaires.
 - **en précisant** que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2016.
- Monsieur le Maire vous demande de vous prononcer.

Monsieur le Maire

Y-a-t-il des questions? Qui est contre? Qui s'abstient? Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour) merci pour cette délibération.

Autre délibération : formation du personnel.

Madame Myriam LEONARD

Monsieur le Maire fait savoir que certains agents sont parfois dans l'obligation de suivre des formations en rapport avec leur projet personnel dans le cadre de leur contrat aidé ou en rapport avec leur fonction au sein de la collectivité.

- En autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le CNFPT (09) pour la formation « Techniques d'hygiène et de désinfection des locaux spécifiques sanitaires de deux agents de la commune en Contrat Unique d'Insertion qui se déroulera dans le courant du 2^{ème} semestre 2016. Le coût de la formation s'élève à 60€/jour et par agent.
- En autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le CNFPT (31) pour la formation « Législation funéraire » d'un agent de la commune en Contrat Unique d'Insertion qui se déroulera dans le courant du 2^{ème} semestre 2016. Le coût de la formation s'élève à 60€/jour.
- En précisant que les crédits nécessaires pour ces formations seront prévus au budget de la collectivité.
- En précisant que les frais de restauration et/ou de déplacements et/ou d'hébergement pourront également être pris en charge par la collectivité.

Monsieur le Maire demande de délibérer sur la formation du personnel.

Monsieur le Maire

Y-a-t-il des questions? Qui est contre? Qui s'abstient? Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour). Merci pour cette délibération.

Deux questions diverses d'information: la première: note d'information sur l'attribution du marché PA032016 acquisition de deux véhicules électriques dont on vous parlera tout à l'heure. Tout a été fait réglementairement et envoyé selon les procédures adaptées pour un montant estimé à 57000 euros.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2016/027 en date du 16 février 2016 le Conseil Municipal l'a autorisé à lancer et à signer le marché passé selon la procédure adaptée pour un montant estimé à 57 000,00 € HT.

Il indique que :

- Ce marché comporte 2 lots :
 - * Lot n° 1 : Véhicule utilitaire électrique 2-3 places
 - * Lot n° 2 : Véhicule léger électrique 5 places
- Un avis d'appel public à la concurrence (annonce n° 122756) a été envoyé à la publication à LA DEPECHE DU MIDI le 25 mars 2016
- Date et heure limite de réception des offres : 25 avril 2016 à 12 h 00
- Nombre de plis reçus :
 - * Lot n° 1 : 3 plis (LEASE GREEN – AUTORAMA SAS
RENAULT – AUTORAMA EVASION SAS NISSAN)
 - * Lot n° 2 : 3 plis (LEASE GREEN – AUTORAMA SAS
RENAULT – AUTORAMA EVASION SAS NISSAN)

Après analyse des offres, et suite à la réunion de la commission municipale du 09 juin 2016, le marché cité en objet a été attribué comme suit :

LOT N° 1 : VEHICULE UTILITAIRE ELECTRIQUE 2-3 PLACES

Groupement conjoint :

AUTORAMA SAS – RENAULT (pour achat du véhicule)
Mr PEYROT Rémi – Directeur
ZA Foix sud – Route d'Espagne
09000 FOIX
Tél : 05.61.02.32.50
Mail : o.sorignet@groupepevrot.com
SIRET : 935 780 106 00016

DIAC LOCATION (pour la location de la batterie des véhicules)
14 avenue du pavé neuf
93168 NOISY LE GRAND CEDEX
Tél : 01.76.88.80.00
Mail : jerome.burguet@renault.com
SIREN : 329 892 368

Montant de l'offre retenue :

- Acquisition du véhicule : 18 067.28 € HT soit 21 680.74 € TTC

- Location de la batterie : 76.87 € HT / mois (92.24 € TTC / mois) soit
922.44 € HT / an (1 106.93 € TTC / an)

LOT N° 2 : VEHICULE LEGER ELECTRIQUE 5 PLACES

Groupement conjoint :

AUTORAMA SAS – RENAULT (pour achat du véhicule)

Mr PEYROT Rémi – Directeur

ZA Foix sud – Route d'Espagne

09000 FOIX

Tél : 05.61.02.32.50

Mail : o.sorignet@groupepeyrot.com

SIRET : 935 780 106 00016

DIAC LOCATION (pour la location de la batterie des véhicules)

14 avenue du pavé neuf

93168 NOISY LE GRAND CEDEX

Tél : 01.76.88.80.00

Mail : jerome.burguet@renault.com

SIREN : 329 892 368

Montant de l'offre retenue :

- Acquisition du véhicule : 16 090.86 € HT soit 19 309.03 € TTC

- Location de la batterie : 71.83 € HT / mois (86.20 € TTC / mois) soit
861.96 € HT / an (1 034.35 € TTC / an)

Autre note d'information :

Concernant l'attribution du marché **PA052016** : mise en œuvre d'un réseau de caméras de vidéo protection sur la Ville de Lavelanet. Je dirai en préambule que les installations sont en cours et que certaines commencent à apparaître. Les câblages sont fait également. Cela prendra encore un petit peu de temps.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2016/059 en date du 11 avril 2016 l'autorisant à lancer et à signer le marché à tranches passé selon la procédure adaptée cité en objet, pour un montant total estimé HT de 180 000 €.

Il indique le déroulement de la procédure :

- Ce marché comporte 2 tranches :

* Tranche Ferme : Mise en œuvre d'un réseau de vidéoprotection pour la pose de 15 caméras

* Tranche conditionnelle : Mise en œuvre d'un réseau de vidéoprotection pour la pose de 4 caméras

- Un avis d'appel public à la concurrence (annonce n° 16-39446) a été envoyé à la publication au BOAMP le 18 mars 2016

- Date et heure limite de réception des offres : 13 avril 2016 à 12 h 00

- Nombre de plis reçus : 3 plis

* SCOPELEC – 212 impasse de la Bourgade – 31670 LABEGE

* SUPERVISIONIP – 4 lot Esclassans – 31620 CEPET

* INEO INFRACOM – 2 BIS Route de la courtenourt – 31150 FENOUILLET

Après analyse des offres, et suite à la réunion de la commission municipale du 19 mai 2016, le marché cité en objet a été attribué comme suit :

SUPERVISIONIP

4 Lot Esclassans

31620 CEPET

Tél : 05.61.35.02.99

Mail : gerard.karagozian@supervisionip.com

SIRET : 510 871 080 00014

Pour un montant de : 97 120.00 € HT soit 116 544.00 € TTC

TF : 81 808.01 € HT soit 98 169.61 € TTC

TC : 15 311.99 € HT soit 18 374.39 € TTC

Il y a un reliquat et nous pensons que nous serons à même de rajouter pour lancer un nouveau marché rapidement de 6 à 7 caméras supplémentaires. Cela nous permettra d'être plus présents sur un bon ensemble de points dans la ville. J'espère que d'ici la fin du mois on aura bien avancé sur le projet : c'est une nécessité.

Bonnes vacances à tous.

La séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire,
Marc SANCHEZ